IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Cour des Messageries des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

PRIX FIXES PAR AN—payables six mois d'avance.

Le journal ne s'abonne pas pour moins d'un an.

L'abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra faire arrêter son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est de trois piastres pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsburgh.

Le bateau à vapeur SCOTLAND, capitaine Buckner, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les dits ports mardi, 3 du mois courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à FORSYTH, GOODWYN et co.
27 fev

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI. Le bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine Jno A. Holton, ayant son chargement en partie, partira positivement pour les ports ci-dessus, dimanche matin, 1er mars, à 10 heures du matin. Les passagers sont priés de se rendre à bord, à l'heure ci-dessus indiquée. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
FORSYTH GOODWYN & co.
26 fev

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.
Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 3 heures du matin avec la malle des Etats-Unis; les passagers devront profiter du départ des chars, à 3 heures.
Le CORSAIR partira également de l'embarcadère de Covington, les mardis, jeudis et samedis à huit heures du matin, et arrivera au chemin à-coulisses à l'heure ci-dessus. Ceux qui désireraient déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.
On ne donne aucun repas à bord.
Le bateau destiné à être embarqué sur le *Corsair* devra être à la voile, ou par les chars de 7 heures du matin.
Tous les effets sont aux risques des propriétaires.
Wm. BAGLEY.

Pour Alexandrie, Natchitoches et les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Vawter, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
LAMBETH & THOMPSON.

A VENDRE, pour clôre une société, le bateau-à-vapeur SCOTLAND, du port de 160 tonneaux, ayant quatre bouilloires, bien calfeutrées de la Mobile ou de la côte. Il a été visité en décembre dernier, et est maintenant en état de faire des voyages; le fret mis à bord sera assuré à des bas taux d'assurances. Pour le prix, qui est modique, s'adresser à bord, en face de la ville, ou à
WHITE & co.
no. 50, rue de la Douane.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goelette pacquebot SARAH, capt. Stark, est parée à charger, et partira incessamment. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
rue de la Levée no. 28 et 29.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goelette pacquebot FANCY, capt. Andrews, est parée à charger, et partira incessamment. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
2 mars rue de la Levée no. 28 et 29.

AVIS—Le brick espagnol ALEJANDRO partira pour la Havane le 4 du courant. Il n'admet que des passagers, auxquels il offre de bons emmenagemens. En même temps, le capitaine Granados remercie ses amis et ceux à cette ville, en remerciant ses habitans de l'accueil généreux qui lui a été accordé pendant dix ans.
2 mars—3

A louer ou à frêter.
La goelette neuve SOPHIE, capt. Hugh Martin, fine voilière, clouée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, portant environ 900 barriques, étant peu d'eau, est parée à prendre une cargaison. S'adresser à bord ou à
HARRISSON, BROWN & Co.
2 mars rue Royale no. 117.

POUR LA HAVANE.—La goelette neuve et doublée en cuivre PHŒNIX, capitaine E. Spicer, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 fev Nlle. Levée, no 28 et 29.

POUR LA HAVANE.
Le brick de première classe doublé et chevillé en cuivre, EMILIO, capitaine Sust, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu; pour fret du reste ou passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
25 février

A LOUER OU A FRETER,
Le brick fin voilier REMITTANCE, capitaine Byers, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, du port d'environ 160 boucauts.
21 fev LAMBETH & THOMPSON.

POUR GALVESTON & MATAGORDA.
La goelette neuve doublée en cuivre MARY JANE, capitaine E. Griffin, ayant la majeure partie de son chargement en route, et partira sous peu, et débarquera des passagers à Matagorda.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
WILLIAM BRYAN,
21 fev rue de la Commune, no. 19.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—La goelette EAGLE, capitaine G. Ashby, ayant la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 fev rue de la Nlle. Levée, nos 28 et 29.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe ANN, capt. Hammond, partira dans quelques jours. Pour fret de 100 balles coton, ou passage, s'adresser, rue Toulouse.
[20 fev.] F. PERRET & GALLY.

POUR LIVERPOOL.
La barque anglaise, de première classe, et doublée en cuivre, CAMBRIAN, capitaine Goward, ayant la moitié de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
HARRISON, BROWN & co.
19 fev rue Royale; no 117.

POUR BRAZORIA.
La goelette paquebot SAN FELIPE, capitaine Fuller, est prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau no. 9, ou à
G W GREGORY,
18 fev no. 60, rue de Chartres.

POUR LIVERPOOL.
La barque fine voilière et doublée en cuivre, la CAMBRIAN, capitaine Goward; pour fretou passage s'adresser à HARRISON, BROWN & co.
11 fev rue Royale, no 117.

ON A BESOIN d'un bâtiment du port de 500 à 550 tonneaux, pour prendre un chargement pour un port de l'Europe, et que l'on expédierait sous
HARRISON, BROWN & co.
5 fev rue Royale, no. 117.

POUR LA HAVANE.
Le navire Espagnol SANTIAGO, capt. Inerro, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret de 200 barrils, ou passage. S'adresser au capitaine à bord ou à
J. PRATS & fils.

POUR BORDEAUX.
Le brick DIDO, fin voilier, capitaine Adams, partira immédiatement; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
OSMIN BIGOURDAN,
rue Toulouse, no 23.

A FRETER OU A CHARGER.
Le fin voilier doublé en cuivre brick CICERO, W. S. Watts capitaine, portant 900 barriques, et tirant peu d'eau; ce bâtiment est en très bon état et sera prêt à recevoir son chargement dans 2 jours. S'adresser à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co.
26 janv rue Royale no. 117.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire AUGUSTA, capitaine Trott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le fret de 200 barriques, s'adresser à
P PTRICOU, ou à L H GALE.

EXCHANGE ON ENGLAND. For sale by
G VANCE & R GAMBLE,

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Lundi, 23 mars 1835 et jour suivant, s'il y a lieu, à 10 heures du matin—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 7 du présent mois, à la requête du sieur Adolphe Sorapure, syndic des créanciers de la succession de la dame Joséphine Champagne, décédée la veuve de feu Pierre Brou, il sera exposé en vente publique, par le ministère de la cour des preuves de la dite paroisse, sur l'habitation ci-après décrite, 1. les biens mobiliers et immobiliers appartenant en totalité à la dite succession, 2. du consentement des sieurs Pierre Aimée Becnel, Florestan Becnel et Valsain Brou, les biens mobiliers et immobiliers appartenant conjointement et par indivis à la dite succession et aux dits sieurs P. A. Becnel, F. Becnel et V. Brou.

Biens appartenant en totalité à la dite succession.

1o. Une maison de 30 pieds carrés, divisée en cinq appartemens, une petite cuisine, un petit magasin, un four et l'entourage de la cour dans laquelle se trouve le tout; les dits établissemens seront vendus pour être enlevés dans un délai qui sera annoncé au moment de la vente; douze couverts et une cuillère à soupe en argent, une certaine quantité de meubles, meublants; et divers ustensiles et effets de ménage.

2o. James, nègre américain, charretier, laboureur, d'environ 26 ans; Charles, nègre do, domestique, d'environ 17 ans; Mary, négresse américaine, cuisinière et blanchisseuse, d'environ 26 ans avec son fils Elder, de 3 ans; Clotilde, négresse créole de 18 ans, bonne domestique; Voltaire et Jean Baptiste, négrillons, orphelins, le premier de 4 ans 2 le second de 22 mois.

Biens dont un sixième indivis appartient à la dite succession, et dont les cinq autres sixièmes indivis appartiennent aux dits sieurs P.A. Becnel, F. Becnel et V B. Brou.

1o. une certaine quantité d'instrumens aratoires, d'outils et d'autres objets à l'usage d'une habitation, plusieurs bons chevaux de trait, quelques bêtes à cornes, parmi lesquels sont d'excellens bœufs domptés.

2o. Trente-huit esclaves, savoir: dix nègres créoles, vingt-deux do. américains, trois do africains, jeunes et vigoureux, dont un commandeur, un tonnelier, deux sucriers, un scieur de long, plusieurs charretiers, laboureurs, et un nègre capable de diriger une machine à vapeur.

3o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse, sur la rive droite du Mississippi, ayant seize arpens deux tiers environ de face sur soixante quinze arpens ou environ de profondeur, bornée du côté d'en haut par celle du sieur Marcellin Haydel et du côté d'en bas par celle du sieur Séraphin Hymel, ensemble les dépendances de la dite habitation, consistant en deux maisons principales, un magasin à vivres, une cuisine, quelques cases à nègres, une sucrerie, un moulin à vapeur, une purgerie, et une belle plantation en cannes.

CONDITIONS;

Biens appartenant en totalité à la dite succession.

La maison et ses dépendances, payable à un an de terme, à compter du jour de la vente; les autres biens mobiliers payables pour toute somme jusqu'à cinquante piastres inclusivement, comptant; et pour toute somme au-dessus à six mois de terme, à dater de la dite vente.

Les esclaves payables, moitié dans un an, et l'autre moitié dans deux ans à compter aussi du jour de la vente, le tout en billets endossés à satisfaction, payables, ceux à fournir pour le mobilier au bureau du greffier de cette paroisse, et ceux à fournir pour les esclaves, au domicile de la banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, avec réserve d'hypothèque sur les dits esclaves jusqu'à parfait paiement.

Biens dont un sixième indivis appartient à la dite succession, et dont les cinq autres sixièmes indivis appartiennent aux sieurs P. A. Becnel, F. Becnel et V. Brou.

Les objets mobiliers, payables comptant; les esclaves payables un tiers comptant, un tiers dans un an et le dernier tiers dans deux ans à compter du jour de la vente.

L'habitation payable, un quart comptant, un quart dans un an, un quart dans deux ans et le dernier quart dans trois ans, à compter du jour de la vente. Les billets à fournir par les acquéreurs devront être par coupons, endossés à satisfaction; portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et être payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.

Les frais d'acte de vente, d'inscription et de radiation et d'hypothèque seront aux frais des acquéreurs.

Paroisse de St. Jean Baptiste, 9 fév 1835.
T. LE BLANC, juge,
11 fév—4, 1ps

A vendre en débarquement du navire Manchester, venant du Havre.
6 CAISSES Cristaux; 30 do. porcelaine blanche et à filet d'or;
2 balles Mousselines Taconat, Basin, Tulle;
5 malles Chaussure de Paris pour hommes et femmes;
2 caisses Habillemens faits; 2 do. Fleurs artificielles;
1 do. Gants de Paris; 2 do. Gros de Naples;
1 do. Rubans de gaze, bas de soie et cravatte soie et satin;
2 balles Toile de Paris, 1 caisse parapluie et ombrelles, 10 do. broderies et mode; 2 do. Batiste, 15 do. Meubles de Paris;
1 do. Blondes (fichus, pélerines, canezous pointe;)
150 Vin de Romanée, Chambertin, Beaume;
350 do. Champagne marque de l'Etoile.
EN MAGASIN:—
1 Caisse de Plaques français;
12 do. Chapeaux soie et castor fabriqués Américaine;
100 milliers de Bouchons,
50 caisses Gruau Larose (de Balguerie & Co.);
450 do. Médoc; 100 do. Sauterne;
182 barrils peinture à l'huile française; 52 do. Eau-de Vie Catalogne en entrepot;
30 caisses Marasquin; 4 do. Eau-de-Cologne;
50 do. Prunes d'Agen fraiches;
Vin vieux de Madère, Xerès, Porto en bouteilles, et 8 barriques très-vieux Vin de Bordeaux.
CAZEAUX A BIJOTAT,
24 fev Rue du Camp, No. 36.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
La société de commerce existant en cette ville entre John Wiley, James Cunningham et Peter Cunningham, sous la raison de Wiley et Cunningham par cause du décès de James Cunningham, le 20 décembre dernier. Peter Cunningham est autorisé par les présentes à recevoir toutes les dettes de la société, et à signer toutes obligations ou notes quelconques qui pourront être nécessaires à la liquidation des affaires de la dite société.
JOHN WILEY,
PETER CUNNINGHAM.
25 fév—6

A VENDRE A BON MARCHE—Le fond du Restaurant bien achalandé, situé rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français; si ce restaurant qui est avantageusement situé n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 10 mars prochain, il le sera le même jour à l'encan et sur les lieux par J. B. Blache, encanteur. Pour les conditions de la vente s'adresser à (18 fév) A. LAFAYE.

VACHES LAITIERES
A VENDRE.—Le soussigné offre à vendre plusieurs belles vaches créoles avec de très jeunes veaux. Elles sont toutes douces et excellentes laitières.
BENJ. BUISSON,
28 fév—3 au faubourg Livaudais.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Hugh Ass contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est par la présente acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu lundi 30 mars prochain, en l'étude de Felix Grima, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne sont suspendues.
Il est en outre ordonné que P. F. Smith, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour.
25 fév—10,2ps P. A. GUYOL, greffier.

COUR DE PAROISSE—Etat de la Louisiane—pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Jean Agaisse* contre *ses créanciers.*—Sur motion de M. J. J. Mercier; avocat de M. Gallien Préval, syndic de la familite, et sur l'enrégistrement du tableau de distribution, il est ordonné par la Cour que toutes personnes intéressées dans cette affaire déduisent, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier de la Nouvelle Orléans, le 24 février 1835. P. A. GUYOL, dép. greffier.
25 fév—3

REÇU par le navire Nashville et à vendre par le soussigné: bas de coton blancs; demi bas do; do écru; do fouchettes en soie; serge noire; rubans gaze pour bonnets; do moraboux; écharpes mousseline; do gaze; fleurs argentées; gants de soie blancs et noirs pour hommes; do pour dames; bas de soie blanc et noirs; do brodés; demi-bas do; draps d'été; mousselines suisses brodées; foulards pour hommes; florence assortis; dentelles de bobinet; fichus mousseline chally; pélerines bobinet brodées; do à longs bouts; robes de mousseline de l'Inde pour noces; aols mousseline; blondes; gants en filets de soie noirs et blancs, etc.
A. G. COCHRAN,
27 fev rue de Chartres, no. 42.

LE soussigné vient de recevoir par le Nashville, de New York, les articles suivans:
10 caisses guinghams à carreaux; 1 do de chally mousseline; do palmérien; 1 do de mousseline à raies pour robes, des indes; mousselines en couleurs; perkales; nusook des Indes uni, rose et bleu; éventails nouveaux; crépons; gros d'été; gros-de-naples noirs, taffetas d'Italie, etc.
A. G. COCHRAN,
27 fev rue de Chartres, no 42.

TRAITES sur New York, par WHITE & Co.
21 fev no. 20, rue la Douane.

DOUBLONS MEXICAINS, en demande par THOMAS FELLOWS.
19 fev 51, rue St. Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession St Honoré Flotte.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 février 1835, il sera vendu mardi 31 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, une Maison et un Terrain appartenant à la succession de feu Honoré Flotte et Victor A. Michel, par consentement dudit Michel, savoir; un lot de terre ayant 40 pieds, 3 pouces de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Brooks et de l'autre par celle de M. Louis Moreau, et sur le derrière par celle de M. Dufourchaud Degruy: ensemble avec les bâtisses qui sont dessus consistant en une excellente maison et ses dépendances; le tout conformément au plan tiré par M. J. Pilié, le 26 octobre 1833.
Condition: L'acquéreur sera responsable du paiement de la somme due sur la propriété par la succession, savoir, $2803 33 ½ cents le 19 juin 1835, et le reste à 1 et 2 ans, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Louis Fréaud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 fév

PAR MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu le mercredi 18 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Craps et Histoire, divisé comme suit: un lot de terre no 1, mesurant 30 pieds face à la rue Craps, sur 60 pieds de profondeur; 2e lot no 2, terrain de l'encoignure, mesurant 46 pieds de face à la rue Craps, sur 60 pieds de profondeur, avec une maison de 4 appartemens, deux galeries et quatre cabinets; 3e lot, no 3, mesurant 30 pieds face à la rue Histoire, sur 76 pieds de profondeur avec une bâtisse. Ces trois terrains sont au pied français.
Plus, une négresse nommée BABET, âgée d'environ 40 ans.
Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets faits par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes seront passés par devant Louis T Caire, not. public, aux frais des acquéreurs. 16 fév—15, 3ps.

PAR TRICOU, DOMINGUE & CANONGE, ET F. DUTILLET.
IL sera vendu, mardi prochain, 3 mars, à dix heures du matin, sur l'établissement, briqueterie et moulin à scie ci devant appartenant à M. Martin Duralde, et par ordre de l'agent de ses créanciers, les objets ci-après, savoir:

20 chevaux, 4 mulets, 1 bœuf de tire, 3 cages latières, deux avec leur suivant; 1 jeune taureau; 9 charrettes à chevaux, avec harnais; 1 do à bœufs; 1 lot de débris de charrettes, 2a charpente taillée d'une maison de 4 appartemens à feu, séparés par un corridor de 8 pieds, galerie devant, galerie derrière, avec 2 cabinets, un à chaque bout, et une menuiserie fine pour la dite maison.
Conditions: Pour toute somme au dessous de $300 comptant, et cette somme et au dessus, à 6 mois de crédit en bille acceptées et endossées à satisfaction. 25 fév—6

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE, ET F. DUTILLET.
IL sera vendu en détail lundi 16 mars prochain à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, provenant de la vente par ce dernier; 94 esclaves de premier choix, créoles ou depuis longtems dans le pays, parmi lesquels se trouve de menuisiers, charpentiers ingénieurs, mouliniers, briquetiers, maçons, forgerons, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses, plisseuses et autres talens. Un détail sera donné par des avis particuliers des noms, âges et talents respectifs de ces esclaves, qui pourront être vus jusqu'au jour de la vente, sur l'établissement briqueterie et moulin à vapeur ci-devant appartenant à Martin Duralde.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit du jour de la vente en billets tirés et endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés devant F. de Armas, notaire public 25 fév—17

PAR FLOWER & CENAS.
IL sera vendu le samedi, 7 mars prochain, à la Bourse de Hewlett, UN TERRAIN DE VALEUR, avec les améliorations qui s'y trouvent, ci-devant la résidence de John A. Fort, situé rue St. Jean-Baptiste, entre les rues Robin et La Course, comprenant ensemble les trois lots, nos. 30, 31 et 32, d'après un plan enrégistré en l'étude de L.IT. Caire, not. public, en date du 11 février 1833, mesurant chacun 33 pieds 3 pouces de face. Le lot du centre (no. 31) ayant une profondeur de 191 pieds 9 pouces, et les deux autres, ayant des profondeurs de 1 9 pieds 6 pouces chaque.
Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison, grande, aérée et bien jeommode; le rez de chaussée en briques, et le second étage en briques entre poteaux mesurant 65 pieds de face sur 45 pieds de profondeur avec une galerie de 10 pieds devant et derrière, ayant été dernièrement réparée, et le terrain a été dernièrement entourée, à l'exception de la devanture qui est en clairvoie. Dans le fond du lot du centre se trouve une écurie et une remise neuves, et un excellent jardin bien garni d'arbres fruitiers et nombre de beaux arbrisseaux.
Cette propriété est située seulement à deux lots du fleuve, à une petite distance de la presse à coton d'Orléans et des machines hydrauliques, et seulement à un demi-lit du chemin-à-coulisses de la rue des Magasins. Le terrain est un des plus élevés de la ville et des faubourgs, et sa situation est, sous tous les rapports, une des plus avantageuses pour faire une résidence; et cette propriété mérite d'attirer l'attention des personnes qui désireraient se procurer un lieu avantageux et convenable.
Conditions: un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra diviser les billets à la convenance du vendeur. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs.
20 fév—14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans. Présent l'hon C. Maurian, juge—No. 9061—F. Proctor ses créanciers pour un attermoiment—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et cédule, dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu devant Wm. Boswell, Esq, samedi le 7 de mars prochain, afin de délibérer là sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toute poursuite contre sa personne ou sa propriété sont arrêtées.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 12 février 1835.
13 fév—20s P. A. GUYOL, Dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nelle-Orleans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—3 février 1835—No. 8043—Charles H. Cook et Calvin T. Maynard contre leurs créanciers et les créanciers de C. H. Cook & co;—La cession des biens par les pétitionnaires ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de C. H. Cook et co, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant M. Y. Lewis, notaire public, le lundi 9ème de mars prochain, pour y délibérer sur les affaires des insolvables, et en attendant, toutes les procédures contre les personnes et les biens des pétitionnaires sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. F Smith, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers. Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 3 fév 1835.
5 fév—10,2ps P. A. GUYOL, Dép. Gr

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans. Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 20 février 1835—(No. 8094)—Jean Thiac senior vs. ses créanciers—La cession des biens par le débiteur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. Pédesclaux, not pub. jeudi 5 de mars prochain, pour délibérer sur les affaires du dit débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues, Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 20 février 1835.
21 fév—6,2ps P. A. GUYOL, dép. greff,

ETAT DE LA LOUISIANE—Premier district de la cour de district—*Charles Janin* contre *ses créanciers* (pour un attermoiement.)—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude d'Octave de Armas, not. public, le Mercredi 4 mars prochain, à 10 heures du matin, pour prendre en considération la demande par lui faite pour un attermoiement, et en même temps toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, ce 18e. jour de février 1835.
21 fév—3 P. LE BLANC, dép. gref.

COUR DE DISTRICT—Mardi 10 février 1835—A. Eastin contre ses créanciers et les créanciers de A. Eastin & Brother—Sur motion de M. W. Hoffman Esq., avocat du pétitionnaire, et sur avis donné à la Cour que les notifications aux créanciers n'ont pas été faites de la manière requise par la loi; il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit pétitionnaire soient de nouveau notifiés de paraître en pleine cour, le Mardi 3 Mars prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ledit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice de la loi de cet Etat venant au secours des débiteurs insolvables en état de détention.—Extrait des minutes.
11 fév—6f, 2ps H. FARRIE, dép. gref.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
La société connue sous la raison de J. B. et F. Labatut est dissoute ce jour. Félix Labatut reste chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et continuera le même genre de commerce pour son propre compte.
J. B. LABATUT,
20 fév—3 FELIX LABATUT.

12 DEMI PIPES eau de vie, marque de Depuy; 600 caisses vin rouge de Bordeaux, en débarquement du brick Comet, de Bordeaux, à vendre par
P. O. SORBE,
20 fev rue Royale, no. 113.

CAFE de St. Yago, 230 sacs Café de St. Yago, en débarquement de la goelette Rammoneite, et à vendre par
24 fev J. PRATS & FILS, Rue Ste. Anne, No. 52

Exhibition.

D'UNE galerie on cent tableaux originals par les maîtres les plus éminents, parmi lesquels se trouve le célèbre tableau de Vénus du Titiane, de la galerie de Dresde, apporté d'Europe dernièrement, et qui a paru dans les Etats-Unis, avec le plus grand succès.
Aux arcades de St. Banks. L'entrée est dans la rue Natchez.
Prix d'entrée 50 cents, enfans 25 cents.
☞ Ces tableaux sont offerts à vendre à l'amiable.
23 janv—30

ECOLE GYMNASTIQUE DE M. ROPER.
(Au No. 48, rue du Canal.)
EST maintenant ouverte pour la saison. Des élèves seront reçus depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 5 fév—3m

DEVANT CLOIRE SOUS PEU!
EXHIBITION.
Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis-à-vis le théâtre américain,
DES deux grands portraits représentant la tentation
D'ADAM & D'EVE,
et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe.
Ces superbes tableaux, peints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis, ont été admirés et vantés par plus de 120,000 amateurs. Ils unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.
Entrée .... 50 cents.
La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 9 heures jusqu'à 9 du soir, et elle est brillamment illuminée. 6 janv—2m

LATOUR & DUCRET,
Pompiers et Chaudronniers, rue Jefferson, No. 17, entre Chartres et Levée.
ONT l'honneur de prévenir MM. les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'ils fabriquent et vendent toutes sortes de chaudières à sucre, à teinture et à suif, appareils distillatoires en tout genres, alambics à la Baumée, à Cornue et à la Chaptal.
Ils fabriquent également toutes sortes de pompes à puits, pompes élévatoires, à incendie et pour arrosage, baignoires, demi-bain et cylindres pour chauffer les bains, batterie de cuisine et ustensils pour confiseurs; généralement tout ce qui concerne leurs états. 20 fév—1m.

AU PUBLIC.—Les soussignés ont érigé sur les derrières de leur magasin, encoignure des rues Poydras et Camp, un Moulin à vapeur, à l'effet de suppléer les habitans de la Nouvelle Oléans et des environs, de FARINE de maïs fraiche. Ils vendent aussi du fourage.
Ils sollicitent l'encouragement de leurs amis et du public en général.
13 fév HAWLEY et co.

AVIS AU PUBLIC.
LE 24 ou le 26 février 1834 je souscrivis un billet de $4000 en faveur John Hagan & co. à dix mois de terme. Ce billet fut endossé par John Hagan & Co. et par moi déposé à l'association consolidée des planteurs de la Louisiane.
Il est à présent impossible de retrouver ce billet à la banque, et quoiqu'il soit échu, jamais le signataire ni l'endosseur n'en ont entendu parler. Ce billet n'ayant jamais été négocié, je préviens le public en cas qu'il lui serait présenté, de n'y prendre aucun intérêt, vû que je ne me considère ni moralement ni légalement obligé à le payer. 26 fév—30 I. THOMAS.

SUCRERIE A VENDRE.
LES soussignés offrent en vente leur sucrerie de grande valeur sise en la paroisse Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à environ 17 miles de la Nouvelle Orléans.
L'habitation a une façade de 25 arpents et sa profondeur s'étend jusqu'au lac Ouacha. Sa position la met à l'abri des inondations.
Les bâtisses consistent en maison de maitres, cases à nègres &c. et une sucrerie neuve en briques avec une machine à vapeur de 1ère qualité.
Plus, 96 esclaves, tous acclimatés, ainsi que les animaux, ustensils de labourage &c. S'adresser rue Royale no. 60.
ROBERT B. CORBIN,
26 fév EDWARD RAWLE.

ATTENDU que François Untillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans, savoir:
1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1816, pour la somme de sept mile cinq cent piastres, souscrit par Paul Landusse et Joseph Tricou, sécurités.
2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.
3: Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Delery, sécurités.
5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831, pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.
Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit insinué à la secrétairerie d'état, et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et (L S) de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.
E. D. WHITE.
Par le gouverneur,
MARTIN BLACHE,
27 fév secrétaire d'Etat.

EN débarquement du brick Commet, venant de Bordeaux et à vendre par Lalaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés:—
28 barriques Vin Rouge Canon et Grave Médoc 1831 et 1832,
40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;
10 caisses Vin St. Estèphe, Médoc 1828;
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. do. rassie, Cognac Dupuy et autres,
20 demi barriques Vinaigre 1ère marque.
23 fev PRE. LAFAYE.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre, savoir: 200 caisses vin de St. Julien 1ère qualité; 10 do vin blanc; Haut-Barsac (1825); 10 do Médoc vieux; 20 barils vin blanc (Haut-Barsac cérons); 30 barriques vin de Bordeaux; quelques barriques Marseilles.
CONSERVES DE COLIN A NANTES.
200 boites sardines à l'huile et au beurre, 130 do conserves alimentaires assorties comme suit: pates de canard de Toulouse; do lièvres truffés; do do perdreaux do; do d'alouettes do; do d'anguilles do; do canards aux petits pois; 15 boites truffes pures; 7 demi do do; galantines en grandes boites; andouillettes; macédoines; oies truffés; cailles do; bécasses do; poulardes do; perdrix do; pluviers dorés do; salmi de bécasses; pointes d'asperges; cuisses d'oies, petits pois; salmi de sarcelles; haricots verts; civets de lièvre; 2 doz groseilles, fraises et framboises au naturel; 25 fromages Gruyères; 25 do pâtes grasses; 300 do de Hollande, (tête de mort); 30 milliers escargots bien frais; et un assortiment général de comestibles, 1ère qualité
25 fév—10 PASCALET & MICHON.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE,
Seront données pour l'arrestation de WILLIAM ISAAC, qui s'est absenté de chez son maitre dans la journée du 22 courant; il a environ une taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, il est très noir, et a une cicatrice audessus de l'œil gauche; il parle le français et l'anglais.
Quiconque le conduira à son maitre au No. 20, encoignure de la Vieille Levée et Marigny, ou à la geole, recevra la récompense ci-dessus.
26 fév—3 GEORGE PEEKHAM.

Esclave détenu à la geole de la paroisse Jefferson,—Le petit nègre nommé JEAN, se disant appartenir à M. Baptiste Lemelin.
Le propriétaire est prié de venir réclamer le dit esclave.
27 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

$15 de Récompense.
Parti marron de